PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Martin Blanchet, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet a adopté lors d'une séance tenue le **2 novembre 2026,** le règlement numéro # 391-2026 « Règlement sur la délégation de pouvoirs et autorisation des dépenses »

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 5 octobre 2026.

QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 5 octobre 2026.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Fabien-de-Panet, ce **3 novembre 2026** .

_____
Martin Blanchet
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Martin Blanchet, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement # 391-2026 au bureau municipal situé au 195 rue Bilodeau, ainsi qu'au bureau de poste situé au 213 rue de la Salle, en date du **3 novembre 2026.**

_____
Martin Blanchet
Directeur général et greffier-trésorier